



# STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

HORIZON 2019-2025

## Directive

Utiliser les bonnes pratiques d'arrosage recommandées par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)

Règlement # 2020-11-173

<b>Numéro du sommaire :</b>	<b>2020-1</b>
-----------------------------	---------------

<b>Titre de la directive :</b>	Utiliser les bonnes pratiques d'arrosage recommandées par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)
<b>Ville/Municipalité :</b>	Fortierville
<b>Date :</b>	2020-10-05

### **Mise en contexte**

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, la Municipalité/Ville de Fortierville doit mettre en place progressivement plusieurs actions pour économiser l'eau chez les consommateurs et pour contrôler les pertes d'eau.

Parmi ces actions progressives, la Municipalité peut mettre en place une directive pour utiliser les bonnes pratiques d'arrosage recommandées par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ). Le présent document définit la directive, les cibles à atteindre ainsi que l'échéancier visé par celle-ci.

<b>Titre de la directive :</b>	Utiliser les bonnes pratiques d'arrosage recommandées par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)
<b>Ville/Municipalité :</b>	Fortierville
<b>Date :</b>	2020-10-05

### Directive

La Municipalité de Fortierville s'engage à faire les actions suivantes pour l'ensemble des terrains municipaux qui sont tirées des bonnes pratiques d'arrosage recommandées par la FIHOQ d'ici le 30 juin 2021 :

1. Adapter l'horaire d'irrigation (tout type d'arrosage) de la Municipalité à la meilleure période pour arroser soit le matin, entre 3 h et 6 h et en début de soirée, entre 20 h et 23 h. C'est à ces moments qu'il y a le moins d'évaporation.
2. Irriguer le plus près du sol, afin d'éviter de mouiller le feuillage ce qui a comme principal avantage de réduire l'évaporation.
3. Irriguer moins souvent mais plus longtemps, par opposition à des irrigations fréquentes et en petites quantités, ce qui a comme principal avantage d'irriguer en profondeur.
4. Utiliser les stratégies suivantes afin d'économiser de l'eau lors de l'irrigation de la pelouse:
  - tondre la pelouse à une hauteur de 8 à 10 cm (3 à 4 po);
  - pratiquer l'herbicyclage, qui consiste à laisser les résidus de tonte sur place plutôt que de les ramasser;
  - ne pas tondre lors de périodes de sécheresse;
  - aérer le sol;
  - ajouter de l'humus;
  - remplacer la pelouse dans les endroits très chauds.
5. Utiliser les bons outils pour irriguer (tuyaux bien dimensionnés et systèmes d'irrigation automatique optimisés).
6. Si possible, installer et utiliser des points d'alimentation en eau brute pour l'arrosage des terrains municipaux.

Pour plus d'information, veuillez consulter le bulletin d'information de la FIHOQ sur les [Stratégies pour économiser l'eau d'arrosage dans les municipalités](#).

## Impact

L'adoption de cette directive aura les impacts suivants pour la Municipalité/Ville :

1. Volet opérationnel : la municipalité met déjà en pratique la plupart des recommandations apparaissant dans cette directive. Il n'y aura donc aucun changement important pour les employés municipaux dans le cadre du volet opérationnel.
2. Volet financier : réduction du coût de l'entretien et de la tonte des pelouses
3. Volet environnemental : réduction de l'utilisation d'eau potable pour l'arrosage des plantes.

---

Julie Pressé, mairesse

---

Annie Jacques, secrétaire-trésorière et d.g.

<b>Dates importantes à retenir</b>	
Avis de motion	
Adoption du règlement	
Avis public d'adoption	